

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 08/06/2022 ;

- 1- Délibération pour l'avenant financier 2022 du service ADS Urbanisme de la communauté de communes ;
- 2- Avenant au contrat du prestataire de la cantine LEZTROY ;
- 3- Convention avec l'association Les Chats errants de Bugey Sud ;
- 4- Aide exceptionnelle à un administré ;
- 5- Approbation du rapport annuel 2021 TRIMAX et SPANC ;
- 6- Choix du cabinet d'accompagnement pour une modification technique du règlement du PLU
- 7- Urbanisme ;
- 8- Questions diverses.

**Présents** : Mmes Diane BORGEOU, Claude COMET, Paulette JOURDAN, Martine MOINE, Nicole NOËL, Sandy PAILLAT,

MM. Patrick ARALDI, M. Jean-François BIJOT, Williams BLANCAFORT, Thierry CAILLOT, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Thomas GONTHIER, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH.

**Excusé** : M. Xavier DANHEUX (pouvoir à C. COMET).

**Secrétaire de séance** : Mme Diane BORGEOU.

Le Conseil débute à 19 h 01 et se termine à 21 h 07.

### Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2022

Le Conseil du 8 juin 2022 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité des élus.

#### 1. Délibération validant les tarifs du service ADS de la Communauté de communes Bugey Sud

M. Michel Faquin, adjoint, rappelle que la communauté de communes Bugey Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

Les tarifs de traitement des dossiers en vigueur en 2021 sont maintenus pour l'année 2022 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35€	80€	150€	240€	200€	160€

Pour l'année 2021 le coût de traitement des 102 actes pour la commune s'élève à 14 470 €.

A ce jour, 33 communes sont adhérentes au service urbanisme mutualisé : Andert-Condon, Arboys-en-Bugey, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut-Valromey, Izieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Pollieu, Prémeyzel, Saint-Germain-les-Paroisses, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes.

La nouvelle convention adoptée par les Communes en assemblée du service urbanisme mutualisé précise le rôle de chacune des parties en application des procédures d'ores-et-déjà en place à ce jour, actualisées récemment du fait de la mise en place de la saisine par voie électronique et de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En outre, une adaptation des dispositions tarifaires est proposée afin de simplifier le processus administratif pour les communes. Celle-ci vise à ne plus demander aux communes de valider un avenant financier par délibération chaque année : les tarifs seront désormais validés annuellement par l'Assemblée Générale des communes adhérentes et le conseil communautaire de la communauté de communes.

Le Conseil municipal, à son tour, est amené à se prononcer sur les tarifs et les modifications de la convention.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **Valide** la convention entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la commune de PARVES et NATTAGES adhérente au service urbanisme mutualisé.
- **Autorise** Madame la maire à signer la nouvelle convention de fonctionnement entre la commune et le service urbanisme mutualisé.

## 2. Avenant au contrat du prestataire de la cantine LEZTROY

Madame la Maire informe le Conseil que la commune est partie prenante d'un groupement de commande (avec les communes de la Communauté de communes de Yenne et Massignieu) qui vient de renouveler sa confiance (après appel d'offres) à la société Leztroy, dont la cuisine centrale est située à Serrière en Chautagne.

En raison des évolutions en cours des matières premières, elle informe le Conseil qu'un ajustement tarifaire de 8.5% est nécessaire pour la continuation du service proposée par la société LEZTROY.

Ce qui va nécessiter une réactualisation des tarifs de la cantine facturés aux parents. (La dernière évolution de ces tarifs remonte à 2018).

Par ailleurs, Mme Diane Borgeot, adjointe, précise que l'achat du pain peut être réalisé séparément et propose d'acheter ce pain à la société « A pain de loups » installée à Belley. Ce pain, fabriqué avec du blé récolté dans l'Ain, est biologique. Il s'agit de soutenir des initiatives locales et de favoriser le bio. Le prix pour la fourniture du pain est proposé au tarif de 4.90 € TTC/Kg.

Les élus approuvent cette évolution.

Cela engendre la tarification suivante pour l'achat des repas à la société LEZTROY :

Désignation	Ancien prix HT	Avec fourniture pain		Sans fourniture pain	
		Nouveau prix HT	Nouveau prix TTC	Nouveau prix HT	Nouveau prix TTC
Maternelle	3.84	4.17	4.40	3.99	4.2
Elémentaire	3.99	4.33	4.57	4.14	4.37
Adulte	4.26	4.62	4.88	4.44	4.68

Le conseil prend acte de l'augmentation tarifaire de 8.5%.

Madame la maire propose au conseil de faire ainsi évoluer la tarification des repas pour les parents sur la base suivante : tarif comprenant le prix du repas auquel s'ajoute une 1/2 heure de garderie

	Repas + garderie
Coeff < 1000	5.28
Coeff > 1000	5.99

**Le Conseil après avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention :**

- Accepte l'achat des repas auprès de la société LEZTROY
- Et l'achat du pain auprès la société A pain de loup installée à Belley.

**Le Conseil après avoir délibéré par 16 voix pour et 2 abstentions :**

Fixe les prix des repas facturés aux parents à partir de la Rentrée de septembre 2022 comme suit :

- Coeff < 1000 : 5.28 €
- Coeff > 1000 : 5.99 €

### 3. Convention avec l'association Les Chats errants de Bugey Sud

Monsieur Jean-Claude Henry explique au Conseil que la Commune a été interrogée par l'association les Chats errants de Bugey Sud qui propose de signer une convention pour venir en aide aux communes pour la stérilisation des chats errants.

Après avoir pris connaissance de cette convention, **le Conseil municipal estime, à l'unanimité**, qu'il ne retient pas ce projet, ayant d'autres urgences.

### 4. Aide exceptionnelle à un administré

Le Conseil s'interroge sur la manière d'accompagner au mieux un habitant de la commune qui vient d'être victime d'un grave accident.

De manière à ne pas gêner la famille, le Conseil manifeste sa sympathie et décide de reporter l'examen d'une aide éventuelle à une date ultérieure.

### 5. Approbation du rapport annuel 2021 TRIMAX et SPANC

Madame la Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels des services TRIMAX (déchets) et SPANC (assainissement individuel) de la communauté de communes Bugey Sud.

**Le Conseil municipal prend acte** de la présentation des rapports TRIMAX et SPANC

### 6. Choix du cabinet d'accompagnement pour une modification technique du règlement du PLU

Madame la Maire explique au Conseil municipal que le PLU, voté en 2019, nécessite des ajustements techniques pour régler des problématiques que la rédaction actuelle de son règlement rend complexes et pour corriger certaines coquilles.

Ces transformations techniques nécessitent toutefois l'accompagnement d'un cabinet.

Une consultation (sur cahier des charges) a donc été lancée auprès de trois cabinets. Ont été consultés les cabinets Vincent Biays, Verdi et Triangle.

La société Triangle a signalé qu'elle ne souhaitait pas se positionner sur cet accompagnement.

Restent donc deux cabinets :

- Vincent BIAYS qui a proposé une prestation pour un montant 5 280 € HT ;
- Cabinet VERDI pour un montant de 6 137 € HT ;

Départ de Mme Paulette Jourdan à 20 h 44.

Après examen des prix et des prestations proposées par les deux cabinets, **le Conseil, à 17 voix « Pour »** :

- Accepte la proposition d'une modification technique du PLU ;
- Désigne le cabinet BIAYS comme prestataire accompagnant ;
- Accepte le devis au montant de 5 208 € HT.

## 7. Urbanisme

Ont été autorisés les travaux suivants (déclaration préalable):

- Mme COUTURIER Arlette pour la construction d'un abri de jardin – route de Montpellaz
- M. HENRY Jean-Claude pour la pose de panneaux photovoltaïques – Chemin sur la Côte.

## 8. Questions diverses

**Questions d'habitants :**

- Il est demandé si la Commune peut accompagner l'inscription d'enfants au Conservatoire de musique de Belley en devenant « Commune partenaire ».

Les éléments d'information concernant ce dossier étant arrivés tard, le Conseil examinera cette demande ultérieurement.

- Il est demandé, par plusieurs habitants du Faubourg, de reprendre et de renforcer les équipements de voirie pour ralentir les voitures dans le bourg, qui – malgré le panneau 30 – passent toujours beaucoup trop vite. Plusieurs enfants vivent dans ce hameau.

Mme la Maire et M. Sylvain De Fazio (adjoint en charge de la voirie) se rendront sur site.

- Vitesse excessive à Marnix

Un marquage peinture sera devisé pour réduire visuellement la largeur de la route.

### **Salle sous le préau : mise à disposition des habitants**

En septembre sera présenté le projet architectural retenu pour faire évoluer la cour de la Mairie et créer un café associatif.

En attendant, la commission culture a travaillé sur une mise à disposition de la salle sous le préau, en y installant une télévision, un espace salon, un point café/thé, une table de ping pong à l'extérieur...

M. Michel Faquin explique qu'un règlement intérieur sera rédigé pour donner l'accès aux habitants, sans dépasser l'accueil de 19 personnes dans la salle (réglementation sécurité).

Un agenda de réservation sera également mis en place. Les réservations aux habitants de la commune seront gratuites, mais à chaque fois le référent de la réservation devra fournir un contrat de responsabilité civile en cas de casse.

La personne référente veillera au : • Rangement et nettoyage de la salle (tables, chaises, évier, cafetière etc...) • Rangement des jeux • Respect environnement des voisins au niveau du bruit • Au respect de l'interdiction de fumer et de consommer substances illicites, de consommer de l'alcool, etc.

Pour les jeunes, un référent majeur s'engagera lors de la réservation au respect du règlement intérieur.

Lors de la prise de possession de la salle, le demandeur devra signaler toute anomalie.

A disposition du lundi au dimanche de 14 h à 20 heures et samedi ouverture jusqu'à 22h (sauf exception). Clé du local à retirer auprès du secrétariat aux heures d'ouverture sinon auprès de M. Jean-Claude Henry.

Le début de la mise à disposition de la salle sera signalée sur Panneau Pocket.